

AMBASSADE DU BURKINA FASO

Service Consulaire

112 rue de Vaugirard 75 006 Paris

Tel : 01 53 86 01 00 / Fax : 01 42 22 63 47

www.ambaburkina-fr.org



BURKINA FASO

Unité - Progrès – Justice

CERTIFICAT DE CELIBAT OU DE NON REMARIAGE

Pièces à fournir

- 1- Une demande à adresser à S.E Monsieur l’Ambassadeur
- 2- Une copie du certificat de nationalité burkinabè, de la carte d’identité burkinabè ou du passeport
- 3- Une copie de l’acte de naissance
- 4- Deux attestations de deux témoins confirmant sur l’honneur que le demandeur est effectivement célibataire, veuf(ve), ou divorcé(e) ; ils doivent mentionner leur adresse exacte sur leur écrit et joindre la photocopie de leur titre de séjour ou de leur carte nationale d’identité (s’ils sont français)
- 5- 15 euros (régime A) ou 30 euros (régime B) en espèces ou mandat cash libellé à l’ordre de l’Ambassade du Burkina Faso.
- 6- En cas d’envoi par la poste, joindre une enveloppe suffisamment affranchie pour l’envoi de votre courrier

REMARQUES :

Régime A : titulaire d’une carte consulaire

Régime B : non titulaire d’une carte consulaire

(Exemple de déclaration de témoin – à écrire sur une feuille entière)

M. ou Mme
(adresse précise)

(Ville) le

Je soussigné, M. ou Mme né(e) le à

N° de passeport du délivré par.....

Atteste sur l’honneur que je connais bien M. ou Mme

et qu’il (elle) est célibataire

Ou et qu’il (elle) ne s’est pas remarié(e) depuis son divorce du

Ou et qu’il (elle) ne s’est pas remarié depuis le décès de son conjoint le

En foi de quoi, je lui délivre cette attestation pour valoir et servir ce que de droit

(Signature)

M. ou Mme